



**HAL**  
open science

## Urbanité et recensement de 1793 à 1851 dans les communes françaises de la façade méditerranéenne

Nicolas Verdier

► **To cite this version:**

Nicolas Verdier. Urbanité et recensement de 1793 à 1851 dans les communes françaises de la façade méditerranéenne. *Il Mediterraneo delle città*, Nov 2008, Catane, Italie. pp.220-232. halshs-00631341

**HAL Id: halshs-00631341**

**<https://shs.hal.science/halshs-00631341v1>**

Submitted on 12 Oct 2011

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## VILLES, ENJEUX ET TACTIQUES : URBANITE ET RECENSEMENT DE 1793 A 1851 DANS LES COMMUNES FRANÇAISES DE LA FAÇADE MEDITERRANEENNE.

La question de ce qui fait la ville est ancienne dans l'histoire urbaine française. Le chiffre y a semble-t'il toujours tenu une place importante. Un remarquable article de Bernard Lepetit publié dans la revue *Urbi* en 1979<sup>1</sup> montre parfaitement qu'au sein des dictionnaires géographiques le chiffre est une constante des définitions. D'abord celui de la date de création de la ville. Ainsi, la *description de la France* de Piganiol de la Force, donne en 1718 une définition de la ville de Nîmes qui aurait été "fondée 590 ans avant Rome". Chartres, plus au nord, et peut-être à plus haute altitude aurait été fondée "dans les temps forts voisins du déluge". Mais le XVIIIe siècle voit s'opérer un glissement puisque, la référence à la date de création disparaissant, le chiffre de population gagne régulièrement en importance — même s'il ne semble s'imposer qu'après les années 1830. Entre temps, des tentatives de description des villes par leur surface ont connu leur dernier avatar. Ainsi, Charles de Fourcroy publie-t-il en 1782 une table poléométrique qui compare la superficie des villes entre-elles. Marseille y est plus grande que Turin et plus petite que Barcelone. Madrid, Milan et Naples sont des "très grandes villes" de même superficie, mais restent loin des trois plus grandes villes : Saint Petersbourg, Paris et Londres. On notera ici que pour faire bonne mesure au nationalisme, Paris est compté avec ses faubourgs, mais aussi, sans ses faubourgs dans un souci d'honnêteté dont on peut louer l'auteur. Mieux, le faubourg Saint-Germain est représenté, plus grand que Barcelone, mais plus petit que Bruxelles<sup>2</sup>. Partout, dans les écrits des élites le chiffre est présent pour rendre comparable les villes. Et, en même temps que le chiffre s'impose, avec lui se met en place une façon de jouer avec cet indicateur, en n'hésitant pas à le modifier au grès des besoins des uns et des autres. Pour la population, l'histoire des relations qu'entretiennent

---

<sup>1</sup> Bernard Lepetit, "L'évolution de la notion de ville d'après les tableaux et descriptions géographiques de la France (1650-1850)", *Urbi II*, décembre 1979, pp. XCIX-CVII et Bernard Lepetit, Marcel Roncayolo, Jean-Pierre Bardet, Jean-Claude Perrot, Daniel Roche, Maurice Aymard, Louis Bergeron, & Denis Lombard, "Les miroirs de la ville : un débat sur le discours des anciens géographes", *Urbi II*, déc. 1979, pp. CVII-CXVIII

<sup>2</sup> Charles de Fourcroy, *Essai d'une table poléométrique, ou Amusement d'un amateur de plans sur les grandeurs de quelques villes*, Paris, Dupain-Triel père, 1782. Sur ce point : Nicolas Verdier, "Hierarchy: a short history of a word in Western thought", in Pumain Denise (ed), *Hierarchy in Natural and Social Sciences*, Springer, Dordrecht, 2005, pp. 13-37.

Lyon et Marseille durant le premier tiers du XXe siècle, s'achève en 1936 par une surévaluation des populations de Lyon (+ 120 000 habitants) et de Marseille (+ 250 000 habitants), ce qui montre combien pendant très longtemps le chiffre reste du côté de la rhétorique plus que de l'objectivité<sup>3</sup>. La difficulté est que cet indicateur est au cœur d'un jeu inégal. Il semble profiter de la Révolution française pour s'imposer assez rapidement — malgré quelques atermoiements bien dépeints, par exemple par Marcel Reinhard, Alain Dérosières, voire par Éric Brian<sup>4</sup> — comme des éléments pertinents de description du monde. La régularité des recensements qui se mettent en place tous les cinq ans (ordonnance du 16 janvier 1822), ainsi que la publication des résultats dans le *Bulletin des lois*, donnent à ces chiffres une valeur qui va bien au-delà d'une simple évocation. Mais la statisticomanie qui gagne les administrations — sans que pour autant celle-ci dépasse nécessairement le stade de la collecte : que faire d'une telle masse de données ? — n'amène que rarement les réponses souhaitées. La réalité se laisse difficilement réduire à des catégories statistiques lorsque ceux qui opèrent la collecte s'y impliquent en prêtant une légitimité à la demande ; elle s'en éloigne encore plus lorsque l'intérêt du questionnaire est mal perçu, voire n'est pas perçu du tout. Ainsi, les préfets, que l'on ne peut que difficilement classer du côté des opposants à l'État, répondent difficilement à l'enquête dite "des milles" qui est effectuée à partir de juillet 1809 et qui demande de classer les communes en villages, bourgs et villes. Le préfet du département de la Drôme demande ainsi "quels sont les lieux que l'on doit nommer bourgs ou simples villages ?"<sup>5</sup>. Les réponses du ministère de l'Intérieur ne sont d'ailleurs pas plus claires, puisqu'elles modulent finalement d'un département à un autre : "il ne s'agit que de convenir des points où on entend placer les limites et c'est ce qui dépend entièrement de vous. Tout ce que je vous demande est de m'indiquer les principes d'après lesquels vous les aurez fixés"<sup>6</sup>. Mais au-delà de la volonté variable de répondre tout en reprenant plus ou moins les catégories des recensements, c'est la question des enjeux qui se posent. Là encore la question est bien connue, qui veut imposer doit savoir sur quelle masse répartir la somme dont il a besoin. Le recensement a donc souvent un objectif fiscal. L'abolition des impôts d'Ancien Régime et leur

---

<sup>3</sup> Jean Bienfait, "Le recensement de 1936 à Lyon ou 120000 lyonnais fictifs", in *Grandes villes et petites villes*, Paris, Éditions du CNRS, 1970. Sur la question de l'objectivité, nous renvoyons au désormais classique Theodor Porter, *Trust in numbers, the pursuit of objectivity in science and public life*, Princeton, Princeton University Press, 1995.

<sup>4</sup> Alain Dérosières, *La politique des grands nombres, histoire de la raison statistique*, Paris, éditions de la découverte, 1993, Eric Brian, *La mesure de l'État, administrateurs et géomètres au XVIIIe siècle*, Paris, Albin Michel, 1994.

<sup>5</sup> AN F20 416, Lettre du préfet de la Drôme, 21 août 1809. Cité dans René Le Mée, "Population agglomérée, population épars au début du XIXe siècle", *Annales de démographie historique*, 1971 n p. 455-510.

<sup>6</sup> AN F20 416

remplacement par les contributions foncière et mobilière en 1791 s'opère en même temps que la première tentative de recensement en 1791. Sans reprendre l'ethnotype qui fait des Français des experts en dissimulation fiscale, il semble cependant possible que les réponses à certains recensements soient affectés par ces questions. Un peu à la façon de Michel de Certeau, — qui en cela répondait à Michel Foucauld — il me semble qu'il y a là des "arts de faire microbiens", des "tactiques invisibles" en réponse aux tentatives de l'institution observatrice qu'est l'État<sup>7</sup>. Or, si l'enjeu fiscale est récurrent, celui de l'obtention du statut de ville n'est pas à omettre : à côté des questions relatives à la démographie, les électeurs, les foires et les marchés, le formulaire de synthèse du recensement de 1793 pose ainsi la question du "statut" des localités : celles-ci sont-elles des villes, des bourgs ou des villages...

### ***Le recensement de 1793, dit de l'an II***

Le 11 mai 1793, un décret prévoit le recensement de l'ensemble de la population française. Les choses n'avançant que modérément, un deuxième décret, le 11 août 1793 réitère la demande de recensement. Cette deuxième demande est directement liée à des questions d'administrations publique et politique. La question en suspens est celle de la représentation politique des électeurs. Le recensement contient donc une demande sur le nombre d'électeurs, ainsi que sur la population du canton où se situe la commune, question réitérée à chaque commune. Le ministère de l'Intérieur semble donc souhaiter ne pas avoir à effectuer des comptages pour reconstituer les populations cantonales, ce qui s'explique par le fait qu'il n'a aucun personnel prévu pour le dépouillement de l'opération. Comme nous venons de le voir, s'ajoute à ces questions celle des jours de foire et de marché, le ministère de l'Intérieur est en effet chargé d'octroyer – ou non – des jours de marché supplémentaires dans les localités à une période où la réorganisation de cet espace marchand est en cours<sup>8</sup>. Ces divers éléments forment le système de référence interne du questionnaire, liant intimement les éléments entre-eux. Avoir beaucoup d'électeurs dans son canton, c'est y être mieux représenté. C'est potentiellement y avoir plus de jours de marché, voire tout simplement obtenir des jours de marché. C'est enfin peut-être y obtenir le statut de ville, dont la relation avec les privilèges, voire à un statut — ce qui est peut-être plus politiquement correct — peut sembler possible. Avoir peu d'habitants, c'est potentiellement être moins imposé, à un

---

<sup>7</sup> Michel de Certeau, *L'invention du quotidien, 1. Arts de faire*, Paris, Gallimard, 1990, 2<sup>ème</sup> édition (1<sup>ère</sup> édition 1980), pp. 142-146.

<sup>8</sup> Sur ce point, on verra Dominique Margairaz, *Foires et marchés dans la France préindustrielle*, Paris, eds. de l'EHESS, 1988.

moment où les règles de fonctionnement de la fiscalité sont encore débattues. Rares sont probablement ceux qui sauront qu'une décision du 10 brumaire an II (31 octobre 1793) interdit l'usage du mot ville, au nom de l'abolition des privilèges votée dans la nuit du 4 août 1789 : l'administration et les députés semblent n'en avoir que peu tenu compte eux-mêmes sur l'instant, même si par la suite l'argument sera repris par le ministère de l'Intérieur pour refuser d'attribuer le « titre de ville »<sup>9</sup>. Reste à essayer d'avoir un aperçu de ces manipulations du recensement. Les difficultés sont ici nombreuses. Le premier élément à prendre en compte est la qualité du recensement lui-même. Les archives apprennent au moins une chose aux historiens, c'est que les erreurs de calculs sont un des éléments qu'ils partagent avec les indigènes du passé. Des erreurs dans les chiffres s'ajoutent donc aux chiffres gonflés (ou dégonflés) sans que la distinction à faire entre les deux soit réellement décidable. Le cas de Sollies-Pont, commune pour laquelle la population annoncée est de 5693 habitants en 1793, mais qui n'est que de 2609 habitants en 1800 et 2526 en 1806 incite à voir dans le premier nombre une erreur de copie ou de lecture à un moment donné, qui aurait remplacé un 2 par un 5. Mais pourquoi accepter cette qualification et la refuser à la ville de Condom qui annonce 11064 habitants en 1793 contre 6650 en 1800 ? Pourquoi ne pas y voir l'intégration de faubourgs, sans qu'il ait été possible de recomposer ce chiffre de 11064 à partir des chiffres des communes proches ?<sup>10</sup>

En 1793, l'échantillon utilisé compte 847 communes qui s'échelonnent officiellement de 117 à 108374 habitants (Marseille). La base se compose de communes qui, soit sont ou seront chefs-lieux de canton, soit atteignent ou atteindront 2000 habitants, cela entre 1793 et 1851. Y ont été ajoutées les communes citées dans les enquêtes dites des 1000 et des 2000 des années 1809 à 1811. Dans cet agrégat, 721 sont chefs-lieux de canton, 273 dépassent 2000 habitants, dont 24 ne sont pas chefs-lieux de canton, et 198 sont décrites comme étant des villes, et 117 des bourgs, dans l'enquête de 1809-1811. Si on recherche le sommet de cet échantillon, en croisant ces différents critères : 147 communes dépassent 2000 habitants, sont chefs-lieux de canton et seront décrites comme des villes en 1809-1811.

Ceci étant posé, reste à tenter de donner une valeur acceptable au chiffre de population des villes. En dehors d'une reconstruction des populations de la France entière, voire d'une partie du bassin méditerranéen, solution peu envisageable dans les faits, une autre solution

---

<sup>9</sup> Sur ce point Nicolas Verdier, "Analyse comparée de projets urbains, Le Havre 1789-1894, Variations sur le territoire", *Annales Histoire Sciences Sociales*, 2002, n° 4, 1031-1065.

<sup>10</sup> D'autres éléments compliquent encore les choses comme le fait que ce sont les municipalités et non les communes qui sont recensées en 1793. Les municipalités sont les organisations politiques qui à cette date s'attribuent un ressort qui le plus souvent correspondra à la commune ensuite, mais pas toujours...

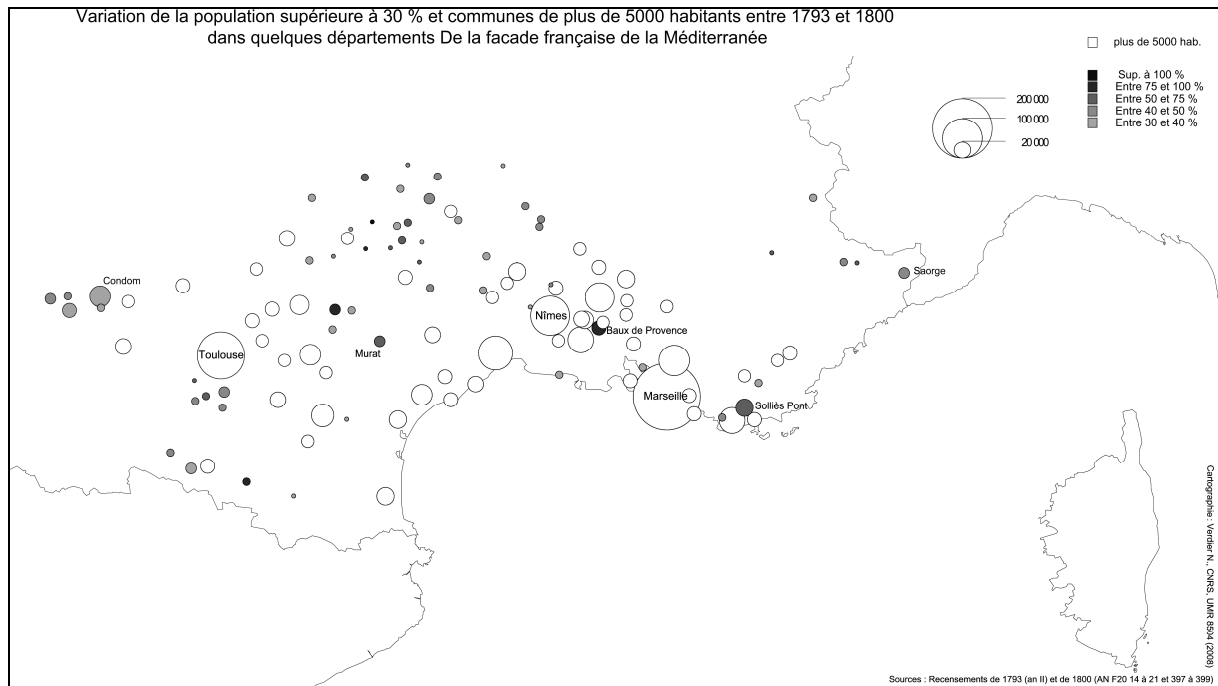
consistera à comparer les chiffres d'autres recensements, ici ceux de 1800 et de 1806. La difficulté majeure relève ici des évolutions réelles des chiffres de population. Depuis les lendemains de la Révolution les conceptions s'affrontent. Pour les uns la Révolution a durablement dépeuplé la France, pour les autres, elle n'a eu que peu d'importance sur le long terme. Encore ces débats se situent-ils à l'échelle de la France dans son entier. Au niveau local les choses se compliquent, puisqu'à la pesée globale se substitue une mesure qui doit tenir compte des accidents localisés (incendies, épidémies, disparition d'un commerce ou d'une industrie, déclasserement du fait de la disparition d'anciennes institutions, etc.). La tâche est donc malaisée et jamais certaine : ce ne sont que des tendances très générales, liées à des mouvements violents qui pourront servir de base à la réflexion. L'analyse détaillée est impossible. Le choix de ces mouvements violents s'est effectué ici en ne prenant en compte que les variations de population en positif ou en négatif.

Parmi elles je n'ai conservé que certaines communes aux variations très fortes. Qu'est ce qu'une variation très forte ? C'est ici une variation supérieure à 30 % entre deux dates qui sont ici éloignées de 7 ans. Il m'a semblé qu'au-delà de 20 % les variations, n'étaient pas impossibles, mais devenaient peu probables sachant que les populations des départements semblent varier au plus de vingt pour cent (en France, la Vendée, particulièrement touchée par la guerre intérieure semble perdre 18% de sa population), mais le plus souvent de plus ou moins 5%. Les villes semblent être les plus touchées, ainsi la population de Paris serait passée entre 1790 et 1800 de 647000 à 548000. Marseille passerait de 107000 à 99000, et Toulouse de 53000 à 49000<sup>11</sup>. Restent une soixantaine de communes qui, si l'on en croit les recensements connaissent des mutations absolument considérables de leur population.

**(Carte 1)**

---

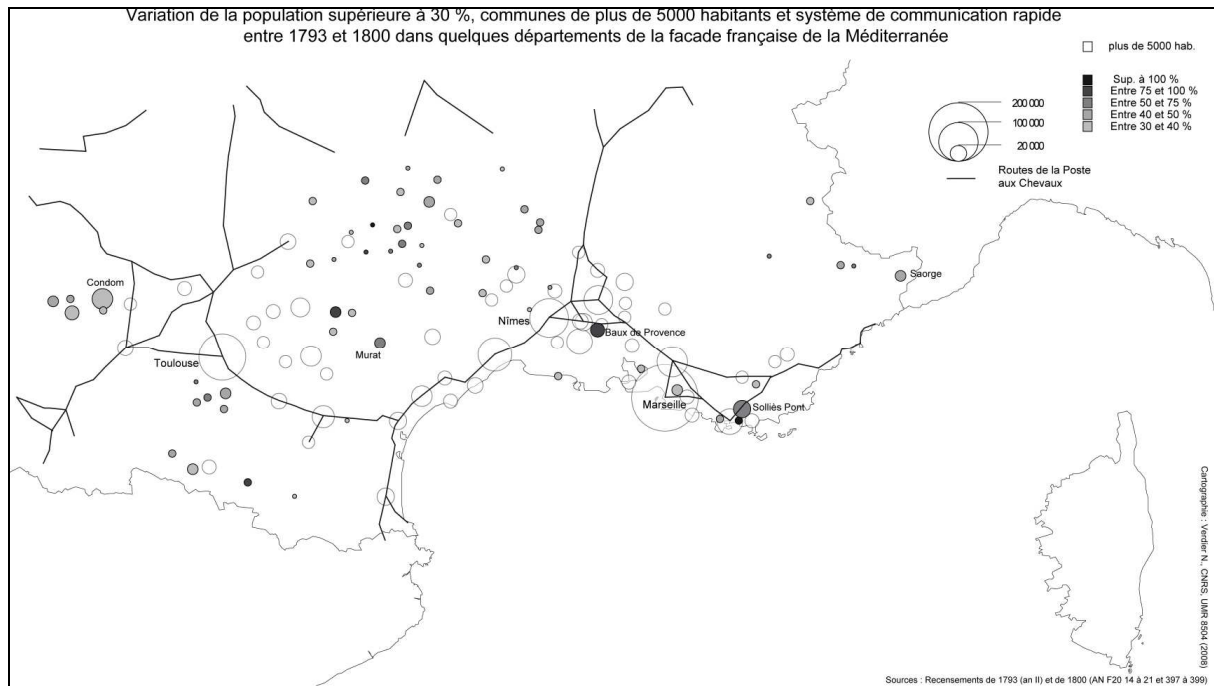
<sup>11</sup> Jacques Dupaquier, "Un grand remue-ménage démographique ?", in, *L'état de la France pendant la Révolution, 1789-1799*, Paris, La Découverte, 1988, pp. 331-335.



Deux communes prétendent dépasser 5000 habitants en 1793 : Condom et Solliès-Pont. Condom qui aura 6650 habitants en 1800 et 7051 en 1806 annonce 11064 habitants en 1793 ; Solliès-Pont qui aura 2609 habitants en 1800 et 2526 en 1806 annonce. Pour les reste, les communes semblent avoir une population moindre : en 1800, 34 auront moins de 1000 habitants, et 25 plus de 1000. L'exagération intense semble donc liée aux petites communes. On aurait là un argument en faveur de la qualité de l'enregistrement qui irait en diminuant avec la taille de la communauté. Cependant c'est aller un peu vite en besogne et oublier que de très nombreuses petites communes donnent des indications pertinentes *a priori*. Par ailleurs il y a une différence entre une erreur de 10 à 20 % et une erreur qui dépasse parfois 80%. Un autre élément doit entrer en compte ici, et qui n'apparaît qu'avec la cartographie des différences. Les communes qui semblent jouer sur le chiffre de leur population se regroupent pour la plupart dans l'arrière pays, loin de la côte. Par ailleurs, ces communes semblent former de petits archipels, se regroupant par quatre ou cinq, comme dans le cas d'un petit groupe, proche de Condom, voire plus, comme dans le cas d'un autre groupe au nord de Mende. D'autres cas plus isolés relèvent quand à eux de médiocres qualités d'accès comme la commune de Saorge, ou celle des Saintes Marie de la Mer<sup>12</sup>. Ces communes qui jouent avec leurs populations sont donc « loin des autres », que ce soit à vol d'oiseau, ce qui nous le rend perceptible sur la carte, ou dans le cadre de cheminements locaux, ce que seule une connaissance de l'histoire des lieux peut amener.

<sup>12</sup> Sur ce point lire Bernard Picon, *L'espace et le temps en Camargue*, Arles, Actes Sud/ARCANE, 1988.

(Carte 2)



Pour préciser un peu les choses, il est possible d'ajouter un élément au raisonnement qui n'a pas jusqu'ici été évoqué : celui du réseau rapide de transport, c'est-à-dire la Poste aux Chevaux. En dehors de rares cas, toutes les communes qui annoncent en 1793 une population divergentes de plus de 40% avec celle qu'elles annonceront en 1800 sont en dehors de ce réseau. Il est vrai que la zone Méditerranéenne est particulièrement mal desservie, mais c'est là un élément qui s'ajoute à une forme d'urbanité spécifique à l'arrière-pays méditerranéen<sup>13</sup>.

Comment analyser cette particularité ? À partir d'un espace plus vaste, il serait possible d'effectuer un test généralisé sur les différences manifestes entre recensements de façon à produire, à chacun de ces recensements révolutionnaires, si ce n'est une loi, du moins une tendance à l'exagération, cela permettrait une analyse qui montrerait certainement des variations, tant à l'échelle locale qu'à celle de l'espace français. Mais ce travail nécessite encore de nombreux mois de saisies avant d'être mené à bien. Reste à tenter de proposer deux hypothèses. Première hypothèse, plus on s'éloigne de la ville — cela en acceptant l'idée que les communes de plus de 5000 habitants dans la France de la fin du XVIIIe siècle sont des villes —, plus la qualité de réponse aux enquêtes est mauvaise. On notera cependant que pour valider cette hypothèse il faudrait que les variations se répartissent également dans le positif et dans le négatif, or sur 59 communes 16 seulement donnent des sous-évaluations de leurs populations. Il faudrait également que toutes les communes éloignées des villes commettent

<sup>13</sup> Sur ce point, Nicolas Verrier, "L'urbanizzazione della Francia tra il 1700 et il 1830", in Iachello E. e Militello P. (dir.), *L'insediamento nella Sicilia d'età moderna et contemporanea*, Bari, Epublia. pp.



ce type d'erreur. Un rapide test à montré que tel n'est pas le cas. La deuxième hypothèse se situe du côté de la concurrence entre localités dans le cadre d'un espace hétérogène quant à la répartition des communes de plus de 5000 habitants. Rappelons pour mémoire que la fin 1789, et le début 1790 ont vu s'affronter les localités, non seulement pour obtenir les chefs lieux de départements et de districts<sup>14</sup>, mais aussi pour obtenir des chefs-lieux de canton, répartis de façon beaucoup plus diffuses sur le territoire. Il n'y a que 5 communes de plus de 3000 habitants qui n'ont pas obtenues de chef-lieu de canton sur les 17 départements étudiés dans cette petite enquête. Le fait que tout ce qui s'apparente à une ville, ou presque, ait obtenu un chef-lieu indique clairement les choix effectués. Dès lors dans les zones moins peuplées, plus indécises, plus éloignées (quelle que soit le type de distance utilisée) les représentants des communes tentent d'obtenir un statut supérieur en augmentant leur population. Ainsi toute la zone de faible densité, autour de Mende, connaît une très forte concentration en chefs-lieux de canton de moins de 1000 habitants. La zone autour de Condom connaît la même configuration.

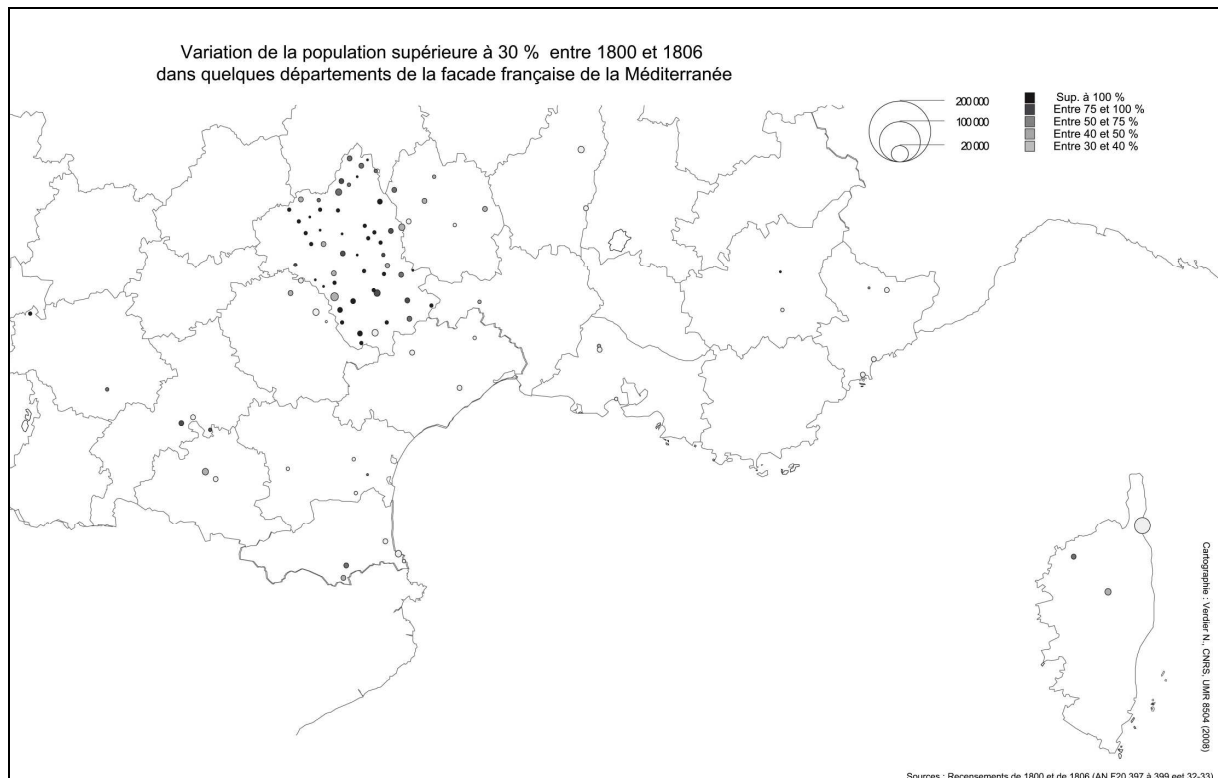
Qu'est ce que cela nous apporte quant aux évolutions du concept de ville dans la France méditerranéenne ? Dans les faits, un élément semble important : c'est l'émergence de la référence au chiffre dans de petites communes qui prétendent à une supériorité. Faute de référence aux institutions souvent disséminées dans l'Ancien Régime, le chiffre de population devient un élément de l'argumentaire bien au-delà des dictionnaires et encyclopédies, voire des représentants des grandes villes.

### **Le recensement de 1806, tensions entre normalisation et exagérations.**

Si l'on prend l'ensemble des évolutions entre 1800 et 1806 et que l'on procède de la même façon que pour 1793-1800, le premier élément fort est une augmentation entre 1800 et 1806, du moins, si l'on en croit les recensements. Rien ne nous interdit d'en accepter l'hypothèse, on notera cependant qu'il existe une croissance très forte dans une zone nord-ouest de l'arrière-pays méditerranéen, que rien apparemment n'explique. Si l'on se limite maintenant aux mouvements supérieurs à 30 %, la carte devient parfaitement lisible, les croissances se concentrent dans une zone restreinte : le département de l'Aveyron.

---

<sup>14</sup> ce qui a en soit produit une abondante série d'archives très finement dépouillées il y a une vingtaine d'années par Marie-Vic Ozouf-Marignier, *La formation des Départements, la Représentation du territoire français à la fin du 18e siècle*, Paris, éd. de l'EHESS, 2e éd. 1992.

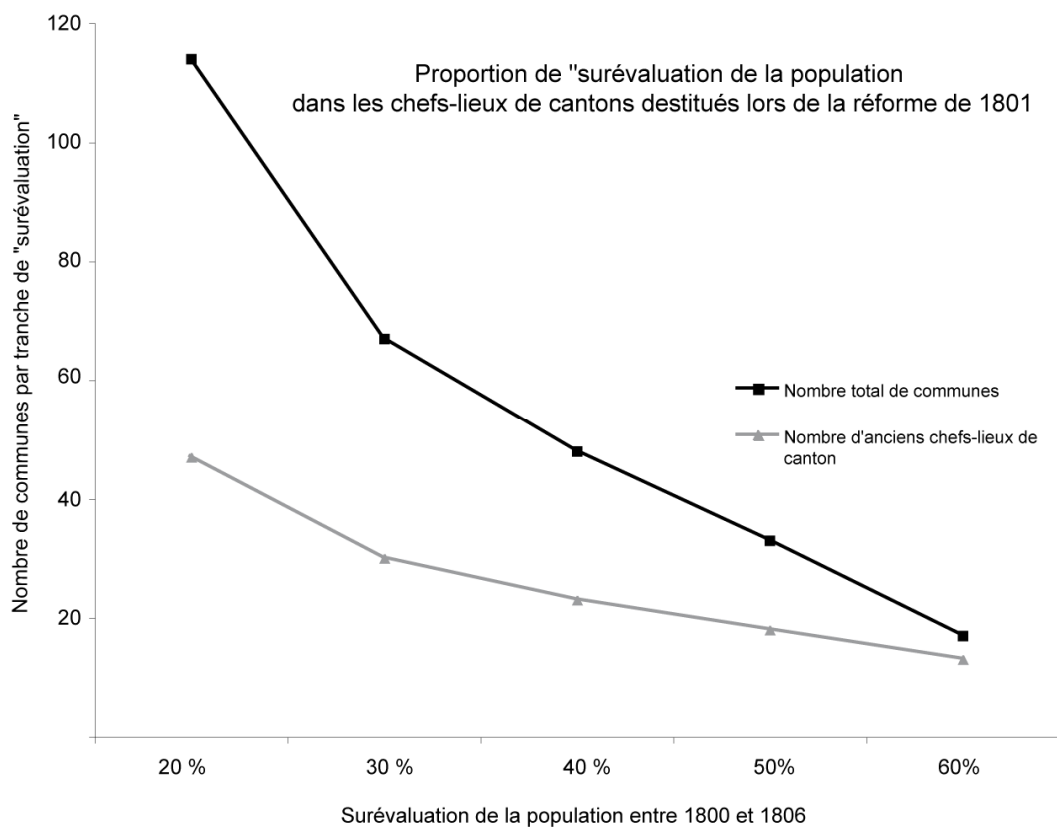


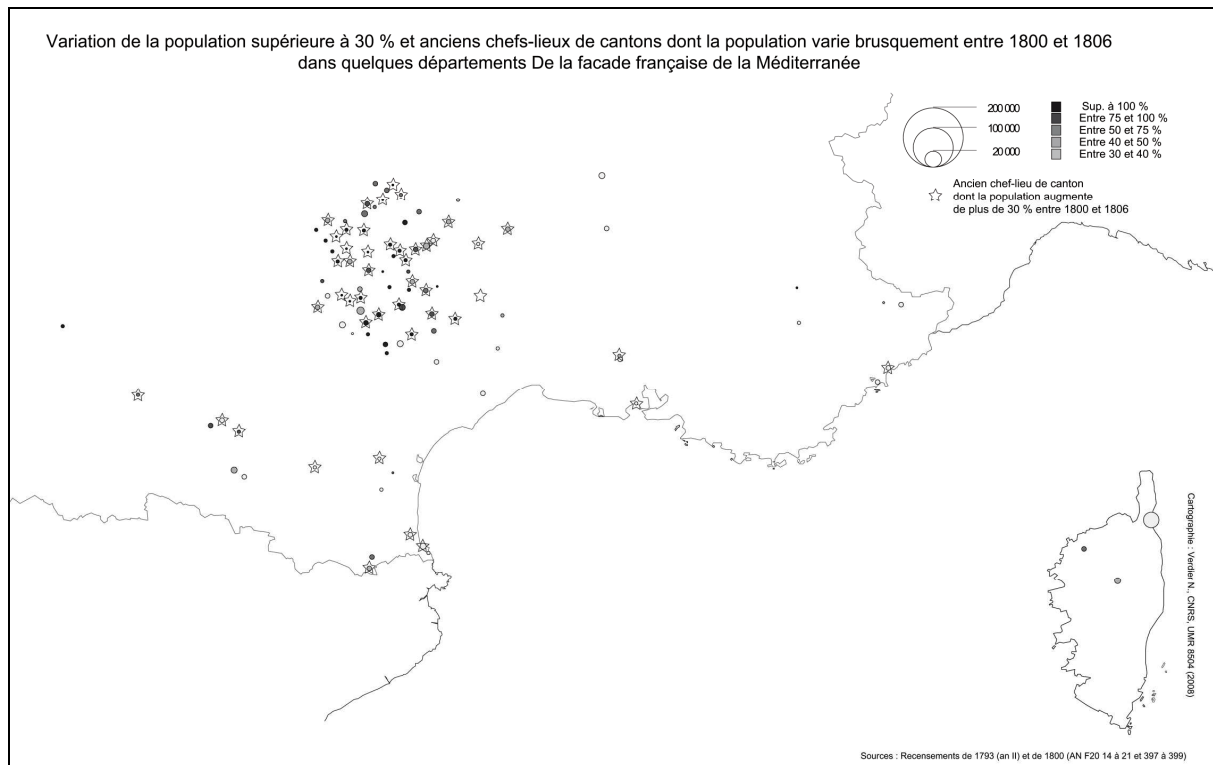
Un premier élément peut être tiré de ce résultat. En effet, en dehors d'un département particulier, il devient peu acceptable de surévaluer très notablement les chiffres de population. En cela, les résultats du recensement de 1806 sont en accord avec l'évolution qui s'est mis en place entre 1793 et 1800. Autre façon de dire que l'on se rapproche d'une objectivisation des chiffres de population. Cela ne signifie pas encore que l'on ne peut plus manipuler les chiffres, en revanche, cela montre que dans les communes, les personnes chargées des recensements prennent conscience, soit par eux-mêmes, soit du fait de l'intervention du préfet, nouvel acteur des recensements, que le chiffre ne peut être surévalué sans limites.

Ensuite, il existe un département dans lequel les choses se passent différemment sans qu'il soit aisé de savoir exactement pourquoi, il semble bien que l'élément déterminant ici soit la loi du 8 pluviôse an IX (28 janvier 1801), loi portant réduction du nombre de justices de paix, qui amène la réduction drastique du nombre de leurs circonscriptions, c'est-à-dire les cantons. En France, on passe de 4600 cantons à 3000 en l'espace de quelques mois. Dans les départements qui nous occupent, on passe de 722 à 429 cantons, soit plus de 40 % de disparition. Sur les 263 disparitions, 194 correspondent à des communes qui ont moins de 1500 habitants, et 240, à des communes de moins de 2000 habitants. Si maintenant on compare la répartition des hausses violentes entre les chiffres annoncés en 1800 et ceux annoncés en 1806, on trouve que les chefs-lieux de cantons destitués forment un groupe

particulièrement important parmi les communes qui mentionnent une population en croissance notable.

(Graphique 1)



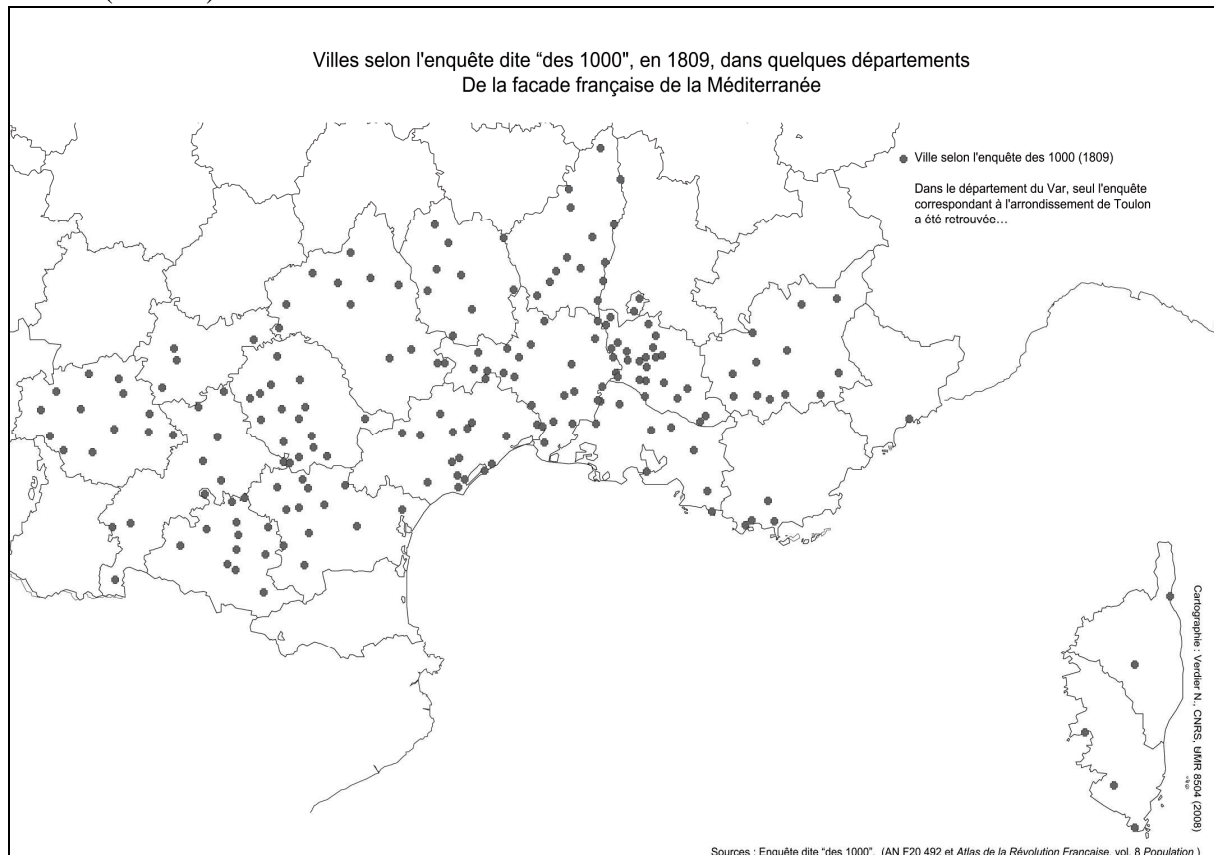


Ce qui apparaît à la cartographie, c'est d'abord une concentration qui déborde un peu le département, mais qui s'y concentre cependant de façon très majoritaire. À comparer les départements entre-eux, ce n'est pas la seule spécificité de l'Aveyron : le département avait le plus grand nombre de chefs-lieux de canton tant en 1800 qu'en 1806. À titre de comparaison, l'Aveyron passe de 74 à 41 cantons durant cette période, alors que les Bouches-du-Rhône passent de 38 à 20, et que le Gard passe de 58 à 37 ; cela alors que les départements sont de superficies assez semblables. Quatre départements, dont l'Aveyron, ont une population moyenne des chefs-lieux de canton inférieure à 1500 habitants (Alpes de Haute Provence, Aude, Aveyron et Lozère. De leurs côtés les Bouches-du-Rhône, même Marseille compté à part ont des chefs-lieux de cantons dont la population moyenne est de plus de 3700 en 1800 et plus de 5600 en 1806 — le Gard, l'Hérault, le Tarn, le Var, le Vaucluse sont proches de ces chiffres. On a donc ici les indices d'un encadrement territorial différent. D'un côté des départements dans lesquels les hiérarchies distinguent fortement villes, bourgs et villages. La répartition des rôles a été faite et s'impose aux représentants des communes. Tricher sur la population n'y changera rien. D'autres — dont l'Aveyron est un exemple criant — moins strictement hiérarchisés, et tout simplement moins urbanisés, connaissent une concurrence qui reste ouverte. La ville, où ce qui en tient lieu, y est nécessairement différente, moins évidente à lire que dans d'autres départements. La mise en place du filtre démographique pour définir la ville entre en contradiction flagrante avec cet autre type de ville.

## Définir les villes en 1809-1811

Que donnent alors les tentatives de distinction entre villes, bourgs et villages sur ces différents départements ? Le recensement de 1806 a pour particularité d'avoir été employé en partie au moins pour répondre aux enquêtes des 2000 et des 1000 lancées vers 1809. De quoi s'agit-il ? Pour présenter ces enquêtes je suivrai essentiellement la présentation qu'en a fait Marcel Roncayolo dans un colloque qui s'est tenu à Rome en 1984<sup>15</sup>. Pour ce qui nous intéresse, les deux enquêtes successives ne s'intéressent qu'aux populations des communes de plus de 2000, puis de plus de 1000 habitants. Au-delà de question de quantité d'habitants, les enquêtes s'intéressent au problème de l'agglomération, l'enquête des 1000 allant jusqu'à demander le nombre des maisons, voire le nombre de ce que l'on pourrait appeler les bourgeois. Surtout, l'enquête des 1000 va demander aux préfets d'attribuer les différentes communes concernées aux trois catégories : villes, bourgs et villages, les laissant seul face au casse-tête que représente la question. Chaque département a donc son approximation et les résultats ne sont que difficilement comparables.

(Carte 5)



<sup>15</sup> Marcel Roncayolo, "Population agglomérée, villes et bourgs en France, réflexions sur les enquêtes de 1809-1811", in *Villes et territoires pendant la période napoléonienne (France et Italie)*, Rome, École française de Rome, 1987, pp. 201-220.

Il y a, c'est certain, des proximités entre la carte de la population de 1806 et celle des villes de 1809. Les très grosses communes sont le plus souvent des villes aux yeux des préfets. Les belles concentrations de la vallée du Rhône, les grandes villes côtières, voire les grandes capitales régionales, tous ces éléments se retrouvent. Mais, toute la complexité de l'Aveyron a disparue. Au-delà, tout ce qu'il y a de ville dans la petite commune disparaît également. Rappelons de ce point de vue une des belles phrases de Maurice Agulhon à propos de la basse Provence : "En Basse-Provence, univers méditerranéen, tout village est un bourg, une quasi-ville, distincte de la masse rurale, mais élément d'un réseau de civilisation urbaine". Ce que la statistique produit, au-delà des renseignements rarement exploités par ceux qui les commandent, c'est un modèle de compréhension du monde qui passe par la réduction de sa complexité. Dès après 1809, les conséquences s'en feront sentir, puisque l'objectif de l'enquête était d'abord d'appliquer une règle fiscale. Les communes de plus de 2000 habitants agglomérés ont le droit d'instituer des octrois, et en reçoivent dès lors des rentrées financières qui autorise les édiles à avoir une politique d'urbanisme avant la lettre. Les autres communes ne sont pas dans cette situation, et sur le temps long les morphologies vont avoir tendance à se différencier. En 1851, alors que la définition de la population agglomérée et des communes urbaines s'est imposée, une partie de la ville d'Ancien Régime achève sa disparition. Déjà la perte des chefs-lieux de canton a été lourde de conséquences : les marchés, le notaire, le juge de paix, l'huissier, toutes ces élites locales en même temps personnel de proximité qui font le lieu central ont été perdues...